



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 25505

Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation préoccupante de l'enseignement des matières d'histoire et de géographie, dans les classes de première et de terminale scientifiques. L'histoire et la géographie permettent aux futurs citoyens de comprendre les réalités contemporaines et d'être mieux préparés pour intégrer la société d'aujourd'hui. Or le projet de réduction de 50 % du temps alloué à ces disciplines, et le futur horaire de deux heures dans les premières scientifiques, sont insuffisants pour enseigner à la fois l'histoire du XXe siècle et la géographie de la France et de l'Europe. Avec le retour obligatoire de deux heures d'histoire et de géographie en terminales S à partir de la rentrée 2014, l'horaire total sur les deux niveaux de première et terminale atteindra quatre heures, au lieu des cinq souhaitées par l'Association des professeurs d'histoire et de géographie. Cette revendication qui tient compte de la préparation d'une épreuve écrite en terminale scientifique est à la fois responsable et légitime. C'est pourquoi il lui demande les mesures qu'il entend prendre pour remédier à une telle situation.

Texte de la réponse

La place de l'histoire-géographie en série scientifique est un sujet qui mérite une attention particulière. Le caractère formateur de ces disciplines pour la compréhension du monde contemporain et la préparation des élèves à l'exercice de leurs droits de futurs citoyens, en font une des composantes majeures de la culture générale dans toutes les séries. Conformément aux engagements du Président de la République, le ministre de l'éducation nationale a décidé de réintroduire l'histoire-géographie dans les enseignements obligatoires en classe terminale de la série scientifique S. Pour préserver l'équilibre des enseignements dans cette série, l'horaire d'histoire-géographie en classe de première est modifié concomitamment à celui de la classe terminale. La nouvelle configuration horaire de l'histoire-géographie en série S est la suivante : 2,5 heures hebdomadaires en classe de première et 2 heures en classe terminale. Elle répond au souci de conforter une culture générale historique et géographique sans alourdir à l'excès l'horaire global des élèves. L'application de ces mesures concernera la classe de première S à compter de la rentrée 2013 et la classe terminale S à compter de la rentrée 2014, conformément aux dispositions de l'arrêté du 19 décembre 2012 paru au Journal officiel de la République française du 3 janvier 2013. Les élèves passeront donc une épreuve obligatoire d'histoire-géographie en fin de terminale à la session 2015 du baccalauréat. Les programmes de la série S ont été aménagés pour tenir compte des modifications d'horaires. Ces programmes ont été soumis au Conseil supérieur de l'éducation du 13 décembre 2012. Ils ont été pris par arrêté du 7 janvier 2013 paru au Journal officiel de la République française du 23 janvier 2013 et ont fait l'objet d'une publication au bulletin officiel de l'éducation nationale n° 8 du 21 février 2013.

Données clés

Auteur : [M. Didier Quentin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25505

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 avril 2013](#), page 4663

Réponse publiée au JO le : [6 août 2013](#), page 8479